

DELIBERATION 2017-94

LE NEUF NOVEMBRE DEUX MILLE DIX-SEPT A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU TROIS NOVEMBRE DEUX MILLE DIX-SEPT.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D. – Mme VESSIOT A. – M. CLAMOUSE A. – M. FONTVIEILLE H. – Mme MASANET C. – M. DE BOISGELIN P. – M. NENCIONI S. – M. J-F PAINTRAND – Mme FAVRE-MERCURET R. – M. PETIT E. – Mme LOPEZ M-F – Mme RENARD S. – M. TRINDADE J. – Mme FASSIO I. – Mme VACQUIE S. – M. LE BLEVEC B. – Mme AURIAC A. – M. VERNAY P.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme OMS ML procuration à Mme GUIRAUD I. – M. SCIALOM D. procuration à M. MERLIN D.

ABSENTS EXCUSES : M. MARTIN-LAVAL B. – Mme MAUREL P. – M. DELON A. – Mme FABRY V. – Mme ESCRIG C. – M. CARABASSE P.

ABSENTS : M. ATLAN J. – Mme SALOMON ML

Madame Sophie VACQUIÉ a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION L'OUVRE-BOITES

Madame le Maire rappelle que les subventions aux associations sont attribuées en deux parts :

- les subventions de fonctionnement
- les subventions projets

Elle indique avoir été destinataire d'une demande de subvention projet par l'association L'Ouvre Boites.

Objectif : Animation de la ludothèque dans la médiathèque (contrat enfance – jeunesse)

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	UNANIMITÉ
Contre	/
Abstention	/

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- **ATTRIBUE** à l'association l'Ouvre Boites la somme de 900,00€ pour l'animation de la ludothèque dans la médiathèque ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 65 du budget primitif 2017

Isabelle GUIRAUD
Maire de Saint Jean de Védas,

